PROCES-VERBAL DEFINITIF DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU MARDI 19 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le MARDI 19 SEPTEMBRE 2023 à 19h00, le Conseil du 19e arrondissement, légalement convoqué, sur convocation adressée le mercredi 13 septembre 2023, s'est réuni dans la salle du Conseil, sous la présidence de M. François DAGNAUD, Maire d'arrondissement.

Étaient présent-e-s :
MM. AHOUDIAN, ARTIGUES, Mme AUSTIN, M. BÉCHIEAU, Mme BÉNIÉ, M. BORTOT, Mmes BOSSAVIE, BROSSEL, MM. CHAOUAT, CHICHE, DAGNAUD, Mmes DEMBAK, FÉRAY, FILOCHE, FLOCH, FUCHS, GAUTREAU, MM. GILLET, GOLCZYK, Mmes GUY, KERBOUA, KONÉ, MM. KRIEF, LAMBEY, LERT, Mme LE GOUVELLO, MM. MADEC, MANTE, Mmes MERZI, NAGET, MM. NORDMAN, PILARTZ, SERFATI, Mmes TIMSIT, TOLEDANO, TOUBIANA, M. WANG

Ont donné pouvoir pour les représenter :

Mme JEMNI à M. Roger MADEC
M. BITTAN à Mme GUY
M. CHICHE à M. NORDMAN jusqu'à son arrivée
Mme FILOCHE à Mme FLOCH jusqu'à son arrivée, puis de Mme FLOCH à Mme FILOCHE
M. KRIEF à M. DAGNAUD après son départ à 19h45
Mme SOUMARE à Mme MERZI
M. THÉBAULT à Mme BROSSEL

Absent·e·s excusé·e·s : M. NAWROCKI

Secrétaire de séance : Mme Alice TIMSIT

M. CHICHE est arrivé à 20h30 et avait donné pouvoir à M. NORDMAN jusqu'à son arrivée

Le quorum était atteint à l'ouverture de la séance et pendant toute sa durée, la moitié au moins des membres du Conseil d'arrondissement étant présents.

M. DAGNAUD déclare la séance du Conseil d'arrondissement ouverte, et souhaite évoquer au préalable deux sujets d'actualité.

Le premier concerne le projet de la crèche Préault, d'où la présence d'un collectif de riverains dans la salle, dont le porte-parole prendra la parole lors d'une suspension de séance. Avant d'examiner l'ordre du jour, l'exécutif confirme donc la décision municipale, en accord avec la Maire de Paris, d'ouvrir de nouvelles perspectives pour la crèche Préault. Cette nouvelle a été annoncée dans la presse et les réseaux sociaux.

Le projet initial, débattu plusieurs fois au sein de ce Conseil, voté sans opposition mais il est vrai avec quelques hésitations, prévoyait la reconstruction de la crèche actuelle sur une emprise située en face, pour laisser place à une résidence sociale intergénérationnelle. Ce projet s'inscrit dans un programme ambitieux, porté par Paris Habitat, de réhabilitation de la résidence Préault-Fessart et de renaturation des actuels parkings extérieurs. Cette solution avait été retenue à l'origine, parce qu'aucune alternative n'était disponible à proximité, et qu'elle permettait d'augmenter les capacités d'accueil de la crèche actuelle dans ce quartier lourdement déficitaire. Elle facilitait surtout la continuité du service public d'accueil aux familles et enfants, dès lors que la construction de la nouvelle crèche précédait la fermeture de l'ancienne, devenue obsolète. Néanmoins, ce projet n'a pas totalement convaincu, compte-tenu de la contrepartie d'abattage d'arbres, et a coalisé plusieurs oppositions. Un collectif s'est ainsi constitué autour de différentes motivations, dont certaines sont moins recevables que d'autres, à l'instar de propriétaires inquiets pour la valeur de leur bien immobilier à cause du voisinage d'une résidence sociale. Mais les incompréhensions liées à l'abattage d'arbres ont été fortes. La Mairie du 19e l'a compris et entendu. L'exécutif a donc refusé de laisser le débat public s'enferrer dans une opposition stérile qui aurait confronté arbres et enfants. Au contraire, l'équation à résoudre est d'accorder une place aux enfants qui naissent et grandissent dans le 19e, et de protéger les arbres qui ombragent les rues. Il s'agit de répondre à cette nécessité de fraîcheur et à cette priorité d'accueil des familles. Pour sortir de l'impasse, l'exécutif municipal a pris l'initiative de revoir ce projet ; une nouvelle perspective pour la crèche est en cours de préparation.

La DFPE est déjà au travail avec le mandat de concevoir une restructuration sur l'actuelle emprise de la crèche Préault, de mobiliser les moyens utiles pour raccourcir les étapes du projet et limiter les pertes de capacité d'accueil des enfants pendant cette restructuration. La résidence intergénérationnelle trouvera un autre site d'accueil, sur le site du Plateau, dans un environnement moins inhospitalier. Ces décisions ont été validées avec la Maire de Paris dès le début du mois de septembre ; celle-ci a mandaté ses adjoints et le secrétariat général de la Ville pour prioriser ce nouveau projet de crèche. Mme HIDALGO est remerciée pour son soutien. Le travail est donc engagé, l'exécutif veillera à rendre compte des avancées, étape après étape, devant le Conseil municipal, auprès des parents actuels et futurs, des professionnels de la crèche et des riverains.

Mme TIMSIT prend la parole, car le groupe écologistes est heureux de l'alternative qui a été décidée. Jusqu'à présent, la position de la majorité municipale était difficile à tenir, les élus avaient dénoncé ce dilemme. Désormais, il n'est plus question d'opposer les enfants aux arbres, de sacrifier le patrimoine arboré comme la qualité de l'accueil des petits.

La ligne de crête est difficile, mais il faut concilier cette responsabilité et cet impératif. Avec les épisodes de canicule répétés et prolongés, comme celui du 9 septembre dernier, il n'est plus envisageable d'abattre les marronniers. Ces arbres rendent un précieux service écosystémique. Par ailleurs, ce service public de la petite enfance est un devoir et une nécessité. Le quartier du Plateau connaît aujourd'hui un afflux de familles, mais se trouve carencé en places de crèche. En outre, il est insensé d'abattre des arbres qui apporteront de la fraîcheur aux petits et au personnel de la crèche, notamment lors de fortes chaleurs. Le groupe écologiste se réjouit de cette solution positive et de cette décision de reconstruire sur l'existant.

Le vœu déposé est donc retiré. Toutefois le groupe écologiste le redéposera au Conseil de Paris pour s'assurer du dialogue initié avec les habitants et habitantes du quartier, de la co-construction du nouveau projet. Les élus écologistes resteront vigilants à l'égard de cette reconstruction, ainsi qu'à la réimplantation de la résidence intergénérationnelle, avec la même exigence d'un dialogue, du débat public et de la démocratie.

Mme TOUBIANA souhaite rappeler que le groupe Changer Paris avait déposé une question écrite lors du dernier Conseil d'arrondissement (20 juin 2023), qui demandait une possible révision du

projet de la crèche Préault. Le Maire avait alors répondu qu'il n'était pas question de revoir ce projet, en raison du gain de berceaux. Le groupe Changer Paris prend donc acte de ce revirement de l'exécutif et souligne cette heureuse décision. Le projet initial comportait d'importants inconvénients, dont le coût élevé de l'opération, pour un gain de 15 berceaux. Les élus de Changer Paris se réjouissent de ce nouveau projet, néanmoins ils maintiennent leur vœu. Le groupe restera attentif à l'avancement du projet et regrette que sa proposition du 20 juin n'ait pas été approuvée, car elle aurait permis de gagner 3 mois.

M. DAGNAUD répond que le projet, pourtant voté par le Conseil, ne peut aboutir dans des conditions satisfaisantes. Or, le mandat de maire engage à ne pas fracturer le débat public, mais à favoriser une solution qui rassemble différentes exigences. Dans la vie publique ou privée, il est rare de ne disposer que d'une réponse manichéenne, avec une bonne et une mauvaise solution. Il faut savoir rechercher des points d'équilibre, quitte à réajuster des projets.

Il s'agit donc de prendre la mesure des incompréhensions exprimées, sans perdre le cap : la priorité reste de concilier les enfants et les arbres. Les élus peuvent se réjouir de cette envie commune d'y parvenir. Le nouveau projet a le gros avantage de préserver les arbres ; cependant, il comporte le gros inconvénient de rendre plus compliquée la continuité de l'accueil. La Mairie fera tout pour réduire et limiter cet effet, par égard pour les parents soucieux du devenir de leurs enfants.

Suspension de séance à 19h28.

M. DAGNAUD précise au collectif que le permis ne sera pas exécuté et son affichage sera retiré. Un autre permis sera déposé pour le nouveau projet. Par ailleurs, il faut rappeler l'existence de règles de droit, qui définissent les procédures de jury de concours en matière de projet public.

Les premières crispations concernant ce projet de crèche provenaient des locataires automobilistes de Paris Habitat, qui refusaient de renoncer à l'usage du parking en surface. Malgré ce refus, la Mairie a demandé à Paris Habitat de maintenir la perspective de renaturation du parking. Ainsi, les défenseurs des marronniers sont invités à se mobiliser en faveur de cette végétalisation et à l'expliquer aux locataires inquiets pour leur place de parking.

Le second sujet d'actualité concerne les campements de rue dans le 19e.

En effet, une nouvelle opération de mise à l'abri a eu lieu le matin même à Stalingrad, sous le métro aérien, pour prendre en charge 200 personnes. Il s'agit de la onzième opération depuis juillet 2022, avec un total de 4 562 personnes mises à l'abri sur un même site.

Malheureusement, le 19e compte d'autres campements, en particulier aux abords du canal Saint-Denis. Le Maire a diffusé un courrier aux riverains au début du mois de septembre, et rappelé à la Préfecture de région sa responsabilité de prendre en charge ces personnes et l'urgence de la situation. La Ville est fortement mobilisée pour assurer un accompagnement des personnes, à travers le travail de la mission d'urgence sociale et l'unité d'assistance aux sans-abris.

La mobilisation porte aussi sur la salubrité des campements et leurs abords. Mais la situation reste insuffisante, malgré les renforts exceptionnels déployés et le travail mené par les équipes, qui sont remerciées de leur dévouement.
Certains de ces spots abritent trafics et prostitution. La Mairie du 19e, avec la Préfecture de police, a demandé l'évacuation de ces spots, sources de nuisances et surtout de violences. Récemment, des enfants sur le chemin de l'école Barbanègre ont été menacés. Donc, ce matin du 19 septembre, des interventions se sont déroulées quai de l'Oise et quai de la Marne, après les nombreuses sollicitations de riverains ces dernières semaines.

Le 19e n'est pas le seul territoire concerné par cette situation, qui s'inscrit dans un contexte international. Si les élus municipaux ne sont pas responsables des entrées sur le territoire national, ils sont en première ligne. Depuis 2015 et le début de la crise migratoire, la question du premier accueil n'est toujours pas réglée. Ces campements d'infortune sont le produit de l'incapacité de la France à organiser le premier accueil. Une fois entrés, les primo-arrivants se retrouvent sans solution et à la rue. Ce constat avait conduit la Maire de Paris à ouvrir en 2015-2016 une bulle humanitaire, qui n'avait pas réglé tous les problèmes, mais avait permis de vider les nombreux campements. L'État et le gouvernement ont depuis fait valoir leur volonté de ne plus participer au fonctionnement d'une bulle humanitaire. La situation se trouve dans l'impasse, avec un passage par ces campements de rue, avant de pouvoir enclencher les dispositifs de prise en charge. Le déficit d'aide publique génère ces contradictions.

La Mairie reste également attentive aux riverains de ces campements et habitants. Il est urgent que des réponses soient mises en œuvre à l'échelle européenne, et déclinées à l'échelle des pays.

M. SERFATI pose la question de la manière de distinguer les spots et les migrants en situation d'errance. Au-delà des riverains, les administrés du 19e et d'autres arrondissements sont aussi touchés, car cette situation n'est pas étanche. Au vu de cette perméabilité, l'interrogation porte sur la distinction entre les deux catégories : les migrants et les spots d'auteurs de délits.

M. DAGNAUD répond que le constat est avéré et partagé sur le trafic, la prostitution et la violence qui infiltrent certains de ces spots. Donc, il ne faut pas les laisser s'installer, ni prospérer. C'est la raison des interventions récentes au niveau de la Forêt linéaire dans le quartier Rosa Parks, sur le quai de la Gironde, et de celle de ce matin quai de l'Oise et de la Marne. D'autres sites abritent des migrants qui ne posent pas ces problèmes de violence, liés au trafic et à la prostitution. La différence s'effectue de manière claire et visible, la distinction est évidente pour les riverains.

Sont votés ensuite les délibérations et vœux inscrits à l'ordre du jour :

1. D192023046 Désignation de la secrétaire de séance du Conseil d'arrondissement du mardi 19 septembre 2023

M. DAGNAUD propose à Mme TIMSIT, benjamine des élu·e·s présent·e·s, d'assurer les fonctions de secrétaire de séance. Mme TIMSIT accepte cette responsabilité.

M. DAGNAUD soumet la nomination de Mme TIMSIT en tant que secrétaire de séance au vote.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant·e·s : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 8 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention : 0

2. D192023033 : Adoption du procès-verbal du 20 juin 2023

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant·e·s : 41 dont 7 pouvoirs

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention : 0

3. Communication relative à la rentrée scolaire dans le 19e arrondissement

Élu·e·s ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme MERZI

Mme MERZI indique qu'à l'issue d'une année scolaire marquée par des fermetures massives de postes à Paris et dans le 19eme arrondissement, cette rentrée scolaire s'ouvre avec une certaine amertume alors même que l'Ecole demeure et doit demeurer une priorité pour permettre à chacune et chacun de poursuivre une scolarité de qualité et dans les meilleures conditions.

A Paris et dans le 19eme, notre engagement se traduit par un investissement cette année de 12 millions d'euros pour rénover et embellir nos écoles, avec notamment la livraison cet été de deux cours nouvelles Oasis portées pas les communautés scolaires, la création d'espaces végétalisés dans les cours d'écoles pour favoriser les zones de fraîcheur, la poursuite des travaux de rénovation, réhabilitation, création des locaux et espaces communs adultes/enfants, mise en accessibilité, rénovation des locaux de la restauration scolaire pour accompagner le déploiement de notre plan de décentralisation des cantines scolaires et du plus de fait-maison, ou encore l'embellissement global de nos écoles avec des projets culturels et participatifs à l'image de la fresque murale de l'école Villette, pensée et réalisée avec l'aide des enfants, des familles et des habitants du quartier.

Par ailleurs, en plus de ces montants importants investis à l'intérieur des établissements, nous poursuivons également des investissements ambitieux en matière de création de nouvelles rues aux enfants pour apaiser, sécuriser et limiter les effets de pollution de l'air aux abords des écoles.

Notre engagement se poursuit également auprès des élèves grâce aux équipes de la ville que je veux ici saluer.

Les REV, les équipes d'animation, les gardiens des établissements scolaires, les agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM), ATE..., ainsi que les Professeurs de la Ville de Paris qui accompagnent les enfants, en proposant des ateliers scolaires, périscolaires et extrascolaires de grande qualité en musique, en sport ou art visuels/plastiques.

Nous nous engageons également pour accompagner et faciliter l'accueil de tous les enfants, notamment par le biais du PEDT dans les écoles et les centres de loisirs à parité, le développement des CLAP (Centres de loisirs à parité) dont un au Collège Guillaume Budé, les dispositifs TAC d'accueil gratuit des collégiens ou encore le déploiement en cette rentrée scolaire de deux nouveaux accueils de loisirs le samedi à Goubet et Bollaert.

S'agissant des objectifs d'inclusion, je veux ici saluer l'engagement de la Ville de Paris pour mutualiser les dispositions de recrutement d'AESH qui manquent cruellement à Paris et qui, même si aujourd'hui, 90% des écoles primaires parisiennes accueillent des enfants à besoins éducatifs, y compris ceux en situation de handicap, contreviennent à l'ambition que nous portons en matière d'accueil inclusif inconditionnel.

A ce sujet, je laisserai le soin à ma collègue, Cécile BOSSAVIE, en charge de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap, de vous présenter plus spécifiquement un vœu à l'issue de cette communication.

En matière de santé, nous déployons la campagne de prévention dans les collèges en généralisant les rues sans tabac aux abords des collèges de notre arrondissement, et cette année, pour la première fois, la Ville de Paris et l'ARS IDF organisent une vaste campagne de vaccination gratuite pour tous les élèves de 5eme contre le papillomavirus humain, un virus responsable de nombreux cancers. Avec Séverine GUY, en charge de la Santé, nous sommes mobilisées sur ces sujets qui touchent particulièrement les jeunes de 11 à 19 ans.

Prendre soin de sa santé, passe aussi par la restauration scolaire, avec une rentrée marquée par la prise en charge par la CDE du 19e, de trois nouveaux collèges (Georges Méliès, Guillaume Budé et Edouard Pailleron), en plus des neuf collèges où nous assurions déjà ce service. Nous poursuivons nos objectifs d'une cuisine toujours plus responsable et durable avec des produits de saison 100 % bio issus de l'alimentation durable et privilégions des filières courtes et responsables. Nous continuerons le développement de nos actions de lutte contre l'usage du plastique, celui de la valorisation des déchets alimentaires, de la lutte contre le gaspillage alimentaire, grâce notamment au déploiement des tables de tri dans les cantines et aux dons des surplus alimentaires en faveur des structures de l'économie sociale et solidaire

Conscients que le contexte inflationniste pèse aussi lourdement sur le budget des familles, et pas seulement les plus fragiles, et attachés à l'objectif de garantir un service public de qualité et accessible à tous, nous avons fait le choix dans le 19eme et à Paris de poursuivre le gel des tarifs de restauration scolaire pour préserver le pouvoir d'achat des familles.

Cette année scolaire est aussi marquée par celle des Jeux Olympiques et Paralympiques, magnifique opportunité de partage des bienfaits du sport auprès des plus jeunes - et le 19e compte bien y prendre sa part en proposant des activités sportives et des initiations aux enjeux de citoyenneté par les valeurs du sport aux enfants du 19eme.

A l'occasion de cette rentrée scolaire, je veux également évoquer celle des jardins d'enfants pédagogiques, dont plusieurs se trouvent dans le 19e dont l'innovation pédagogique et l'utilité sont incontestables pour beaucoup de nos familles et d'enfants notamment à besoins spécifiques ou en situation de handicap.

Le débat sur leur devenir s'engage au Parlement. La Mairie restera mobilisée pour la sauvegarde de ce dispositif, inscrit dans l'histoire de Paris, qui rend un service inestimable aux enfants.

Enfin, je veux enfin saluer l'ensemble des Directions d'écoles, Principaux de collèges, Proviseurs de lycées, équipes pédagogiques et administratives qui font vivre l'Ecole, saluer l'arrivée dans notre bel arrondissement de celles et ceux qui nous rejoignent et remercier toutes les équipes qui font le choix de la fidélité.

Saluer évidemment, l'ensemble des agents de la Ville, la CASPE, la SLA, les agents de la Caisse des écoles 19 qui chaque jour, se mobilisent pour nos écoles, nos élèves et partagent notre ambition d'un service public de qualité pour toutes et tous.

Enfin, je terminerai mes propos sur un sujet d'actualité, celui du harcèlement. Je souhaite, au nom de tous mes collègues, assurer de notre soutien plein et entier à tous nos élèves, petits, moyens, grands, pour qu'ils puissent vivre leur scolarité dans le respect, la bienveillance et l'épanouissement.

L'Ecole est l'*épanouissement* de chacune et chacun au maximum de ses capacités, dans le respect des personnes et des besoins. Il ne peut en être autrement.

M. DAGNAUD remercie Mme MERZI de sa communication et souligne l'investissement record de 12 millions d'euros dans les écoles et crèches du 19e arrondissement, un effort considérable. Il faut aussi relever le choix de geler la tarification de la restauration scolaire, au moment où les coûts alimentaires explosent et pénalisent de nombreuses familles (et pas uniquement les plus modestes). Ce choix de ne pas rogner sur la qualité des repas servis, tout en en poursuivant leur amélioration, est un point fondamental de cette rentrée.

Par ailleurs, il faut saluer la végétalisation des cours d'écoles, le déploiement de nouvelles rues aux écoles, afin d'apaiser l'environnement des élèves.

Enfin, il s'agit de rappeler l'inquiétude concernant les capacités de l'école publique à accueillir tous les enfants, notamment les élèves en situation de handicap.

La Mairie restera également vigilante sur le devenir des jardins d'enfants pédagogiques, qui sont une valeur ajoutée, notamment dans le 19e. Leur disparition représenterait un énorme gâchis.

Mme MERZI a eu raison d'alerter sur ce sujet, la décision appartient désormais au Parlement et au gouvernement.

Mme BOSSAVIE présente le vœu. Si le mois de septembre sonne la rentrée et un moment particulier pour les enfants, pour une part d'entre eux, ce moment n'a pas le même écho. À l'heure d'emprunter le chemin de l'école, lieu d'apprentissage et vecteur d'égalité des chances, certains élèves vivent une expérience de discrimination et de relégation. Il s'agit des élèves en situation de handicap, qui ne connaissent pas une scolarité adaptée à leurs besoins. Les chiffres semblent anonymes, mais ces élèves s'appellent Tom, Jasmine, Luis, Flore, Abel ou Chaïma. Ce sont près de 12 000 enfants parisiens pour lesquels l'accès à l'éducation, un droit fondamental, n'est pas totalement garanti. Au fil des années, ce droit à l'éducation n'a cessé d'être réaffirmé, cependant le constat met en exergue l'absence de concrétisation de l'école inclusive. Il faut noter le nombre réduit d'heures de scolarisation, l'absence d'accompagnement des élèves en situation de handicap, une orientation inadaptée ou trop éloignée, le manque d'adaptation pédagogique et de formation, les suppressions de postes. Les causes sont nombreuses et connues, néanmoins le constat d'échec est renouvelé chaque année. Ce manquement aux droits fondamentaux et ces conditions dégradées remettent en cause le droit à l'école pour toutes et tous.

Selon une enquête menée après des familles, un quart des enfants en situation de handicap ne bénéficierait que de 6 heures d'enseignement par semaine, et un élève sur deux en situation de handicap quitte l'école ordinaire avant ses 10 ans. La Ville de Paris œuvre déjà pour améliorer les conditions d'accueil des élèves à besoins particuliers, à travers les PEDT et dans les centres de loisirs. Il faut ainsi se réjouir de l'ouverture du CLAP Guillaume-Budé pour les adolescents. Dans le premier degré, près de 5 000 élèves en situation de handicap sont accueillis dans les écoles parisiennes et le temps périscolaire. Cet accueil n'est pas développé dans tous les départements et régions. Par ailleurs, une convention entre la Ville de Paris et l'académie facilite le cumul d'emplois des accompagnants de ces élèves et des animateurs, et contribue à améliorer les conditions de travail et l'accompagnement de tous les élèves. Des fiches d'accompagnement inclusif ont été mises à disposition des professionnels. Les équipes mobiles d'appui à la scolarisation continuent d'intervenir dans les établissements pour préparer les professionnels à l'accueil des élèves à besoins spécifiques. Le 19e propose le tarif de restauration scolaire le plus bas pour les AESH, afin de tenter de préserver leur pouvoir d'achat. Ce n'est pas le cas de tous les arrondissements de Paris.

Malgré cet engagement constant de la Ville de Paris auprès des élèves en situation de handicap, cette situation inégalitaire et discriminante subie par les élèves, leurs familles, qui met à mal le vivre-ensemble, persiste année après année.

Le Conseil est donc invité à adopter ce vœu, afin que la Ville de Paris interpelle à nouveau le ministre de l'Éducation nationale sur cette absence persistante de moyens en faveur d'une école réellement inclusive. L'objectif est d'analyser les marges de progression et de permettre à la Ville de Paris la mise en œuvre de dispositifs complémentaires des politiques nationales, en s'appuyant sur l'expertise des conseils locaux du handicap et de l'accessibilité.

M. DAGNAUD estime ce vœu pertinent, au moment où de nombreuses familles s'inquiètent pour leurs enfants, privés du droit à l'éducation. Les élus ont le pouvoir d'alerter sur cette réalité.

Mme AUSTIN remercie Mme BOSSAVIE pour ses propos liminaires et Mme MERZI pour sa présentation de la rentrée scolaire. Le groupe communiste souhaite à la communauté éducative une rentrée la plus sereine possible. Les élus communistes restent solidaires des revendications des parents et professeurs, notamment sur les fermetures de classes.

Il faut soutenir et accompagner les enseignants sur la question de l'augmentation des salaires. Le groupe communiste se tient aux côtés des équipes pour refuser la mise en place du pacte enseignant.

La majorité municipale est remerciée de déposer ce vœu et de remettre la question de l'école universelle, pour tous et toutes, au centre des débats. Pour rappel, en 2010, la France a ratifié la Convention internationale des droits des personnes handicapées. En la ratifiant, la France s'est ainsi engagée à garantir et promouvoir l'exercice des droits de l'Homme et des libertés fondamentales des personnes handicapées, sans discrimination fondée sur leur handicap. Or, le droit à l'éducation pour tous et toutes est loin d'être une réalité pour les enfants en situation de handicap. Les chiffres cités dans le vœu sont affolants : un quart des enfants en situation de handicap ne bénéficie d'aucune heure d'enseignement, un tiers n'en reçoit que 6 heures maximum (souvent bien moins). Ces larges proportions sont sidérantes. Malgré les progrès constatés, les moyens financiers et humains restent insuffisants.

À cet égard, il faut mentionner les AESH et une nécessaire revalorisation de leur travail et leur salaire. Ces accompagnants réalisent un travail formidable et ne sont pas considérés à leur juste valeur. Malheureusement, cette nouvelle année scolaire n'augure aucune amélioration significative. Les quelques mesures trompe-l'œil, tel l'accès à un CDI au bout de 3 ans, ne reconnaîssent pas leur valeur professionnelle et ne résolvent pas l'absence d'attractivité de l'emploi. De nombreux AESH restent donc dans la précarité.

Il s'agit de choix politiques et de prendre des décisions budgétaires pour mettre un terme à cette inégalité et discrimination entre les enfants.

Le groupe communiste votera pour ce vœu.

M. LERT intervient et salue également ses collègues Mmes BOSSAVIE et MERZI pour leur présentation. La rentrée scolaire 2023 dans le 19e est malheureusement marquée par une saignée en termes de fermetures de classes. Le 19e est un arrondissement populaire qui mérite des conditions d'enseignement favorables à la réussite scolaire de tous les enfants. Les élus de la majorité, la communauté éducative, les parents ont invoqué la baisse de la démographie pour améliorer les conditions de l'école publique dans le 19e, et demandé d'abaisser le nombre d'enfants par classe, pour permettre un meilleur suivi, personnalisé. Il s'agit de favoriser la réussite scolaire du plus grand nombre d'enfants du 19e.

Le groupe écologiste reste mobilisé pour que l'école publique du 19e devienne un lieu de bien-être, d'inclusion et de succès égal pour tous les enfants. Les investissements de la Ville de Paris pour améliorer les établissements scolaires de l'arrondissement sont à saluer. Ces investissements sont destinés à la végétalisation, et à la création des canopées rafraîchissantes, en raison de canicules de plus en plus intenses, qui affectent entre autres les conditions d'enseignement. La question de la rénovation et de l'adaptation des établissements scolaires (dont les crèches) est fondamentale pour aborder les enjeux environnementaux. La protection face au défi de la canicule reste au cœur de l'action et de l'engagement des écologistes. Les écoles et crèches ont besoin de moyens pour s'adapter à l'accélération du changement climatique. La sécurisation et l'apaisement des conditions des piétons aux abords des écoles sont également des points centraux. Ainsi, des chantiers de nouvelles « rues aux écoles » ont eu lieu cet été. Cette mesure importante permet d'apaiser la circulation et de réduire la pollution de l'air.

Les élus écologistes apportent leur soutien, franc et massif, au vœu de rendre effective l'éducation pour tous et toutes. Il faut continuer à lutter, avec les groupes de la majorité, pour un plus grand nombre d'AESH, et déployer l'accompagnement des enfants en situation de handicap. Il s'agit de la responsabilité de l'État de promouvoir l'inclusion.

M. Roger MADEC, rapporteur :

4. 2023 DLH 140 : Octroi de la garantie d'emprunt finançant le portage foncier d'un programme de construction de logements sociaux Immobilière 3F au 105-109 boulevard Mac Donald

Élu·e·s ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD et MADEC, Mme TOUBIANA

Mme TOUBIANA intervient sur cette délibération. La DLH de décembre 2022 avait approuvé la participation de la Ville au financement du programme de construction de 41 logements sociaux et 47 logements intermédiaires, au 105-109 boulevard MacDonald. Afin d'assurer le portage foncier de cette opération, le bailleur a également sollicité un prêt Gaïa court terme auprès de la Caisse des dépôts et consignations, pour un montant total de 42 millions d'euros. Le prêt Gaïa court terme sera remboursé lors de la souscription de divers prêts fonciers prévus par l'opération. Le groupe Changer Paris s'interroge sur ce portage. La question se pose de la sagesse d'une telle manœuvre financière. Le taux d'intérêt obtenu pour ce prêt à court terme est demandé. Avec sa puissance financière, la Ville pouvait sans doute consentir à un prêt normal. Il faut rappeler le montage financier coûteux pour financer la Philharmonie de Paris. Dans le cas de ce projet, la Ville sera garante de l'emprunt, qui alourdira le risque pour les finances de la Ville.

Le groupe Changer Paris s'abstient donc sur cette délibération.

M. MADEC explique que le montage financier du projet est complexe. Pour rappel, il s'agit à l'origine d'un immeuble de bureaux, vendu à un groupe hôtelier hollandais, dont le projet atypique a été abandonné à cause de la crise sanitaire. La Ville de Paris ne souhaitait pas que ce bâtiment reste en déshérence, et voulait qu'un bailleur rachète le bâtiment. L'immobilière 3F a donc répondu favorablement. Ce projet mixte est très intéressant et doit délivrer 41 logements sociaux pour des jeunes actifs (de moins de 30 ans) grâce à un panachage de financements, 47 logements intermédiaires et 15 logements en accession sociale à la propriété. Certes, l'opération est portée par un montage financier compliqué, mais la garantie de l'emprunt par la Ville ne pose pas de problème.

L'immobilière 3F est connue, les traites seront honorées. La Mairie tient à ce projet intéressant dans ce quartier. En effet, il nourrira une mixité sociale supplémentaire à travers les jeunes actifs et les couples qui désirent accéder à la propriété, par des montages spécifiques. Le BRS est réservé aux personnes sous le plafond PLS.

Avis favorable est donné à la majorité

- Nombre de votant·e·s : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 36 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention : 5 (LR)

Mme Halima JEMNI, rapporteure :

5. 2023 DDCT 61 : États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2024

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votant·e·s : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention : 0

6. 2023 DDCT 62 : États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2024

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votant.e.s : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention : 0

7. 2023 DDCT 63 : Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2024

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votant·e·s : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention : 0

8. 2023 DFPE 76 Subvention (639 195 €) et avenant n°3 à l'association Estrelia pour ses 3 établissements d'accueil du jeune enfant

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votant·e·s : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention : 0

9. 2023 DFPE 149 Subvention (439.856 €) à 3 associations, conventions et avenants à conventions pour la gestion de 4 lieux d'accueil enfants parents et un accueil enfants parents à Paris

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votant·e·s : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention : 0

10. 2023 DFPE 160 : Généralisation à l'ensemble des établissements municipaux des conseils de parents et des conseils d'établissement et modification des règlements intérieurs types proposés aux arrondissements

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votant·e·s : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention : 0

11. 2023 DJS 30 : Subventions (113.000 €) et signature d'une convention et 13 avenants avec le comité et 13 OMS

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votant·e·s : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention : 0

12. 2023 DJS 105 : Prolongation de la convention d'occupation du domaine public conclue avec la SAS Rosa Parks Sports pour l'exploitation d'une activité sportive urbaine dans les locaux situés 9, quai du Lot (19e)

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votant·e·s : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention : 0

Mmes Halima JEMNI et Yasmina MERZI, M. Philippe NAWROCKI, co-rapporteur·e·s :

13. 2023 DASCO 80 : Transformations Olympiques - Convention de mise à disposition de locaux et convention d'utilisation et d'animation des dojos solidaires avec la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votant·e·s : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention : 0

14. 2023 DASCO 100 : Transformations Olympiques - subventions (300 000 €) et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 26 associations dans le cadre du projet "éducation par le sport"

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votant·e·s : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention : 0

15. 2023 DDCT 98 : Transformations Olympiques - Subventions 33 790 € et conventions entre la Ville de Paris, trois associations « Sport et décrochage scolaire"

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votant·e·s : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention : 0

16. 2023 DSOL 122 : Transformations Olympiques-Subvention (78 310 €) et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et quatre associations dans le cadre du projet « Bouge et Partage »

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votant·e·s : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention : 0

M. Éric THÉBAULT et Mme Yasmina MERZI, co-rapporteur·e·s :

17. 2023 DAC 162 : Subventions et conventions ou avenants à convention pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'Olympiade Culturelle

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votant·e·s : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention : 0

Mme Halima JEMNI, MM. Philippe NAWROCKI et Éric THÉBAULT, co-rapporteur·e·s :

18. 2023 DDCT 97 : Transformations Olympiques - Subventions (40 000 €) et conventions entre la Ville de Paris et 5 associations dans le cadre de l'Olympiade culturelle

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votant·e·s : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention : 0

Mmes Halima JEMNI et Cécile BOSSAVIE, co- rapporteures :

19. 2023 DSOL 112 : Subventions (40 000 €) et conventions ou avenant avec six associations pour leurs actions sportives en direction des personnes en situation de handicap.

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votant·e·s : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention : 0

Mmes Halima JEMNI et Stéphanie DEMBAK, co-rapporteures :

20. 2023 DFPE 153 : Subvention (59.500 €) - et conventions - à 5 associations pour leurs actions d'accompagnement des parents à l'ère du numérique sur les 14e,15e,16e et 19e et sur tout Paris

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votant·e·s : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention : 0

M. Adji AHOUDIAN et Mme Karine GAUTREAU, co- rapporteur·e·s

21. 2023 DPMP 13 : Subvention à l'association Verlavan dans le cadre du dispositif « Ville Vie Vacances » au titre de l'année 2023

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votant·e·s : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention : 0

Mme Gwenaëlle AUSTIN, rapporteure :

22. 2023 DSOL 95 : Aide alimentaire. 11 subventions de fonctionnement pour 9 associations (507 738€) pour des actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles démunies.

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votant·e·s : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention : 0

M. François BÉCHIEAU, rapporteur :

23. 2023 DDCT 45 : Subventions (26.000 €) à 15 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 19ème arrondissement.

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votant·e·s : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention : 0

Mme Cécile BOSSAVIE, rapporteure :

24. 2023 DSOL 97 : Subventions (70 000 €) et avenant à conventions pluriannuelles d'objectifs avec 4 associations pour leurs actions d'aide à l'accès à l'enseignement supérieur et à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votant·e·s : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention : 0

Mme Stéphanie DEMBAK, rapporteure :

25. 2023 DAE 148 Budget Participatif - Conventions, subventions de fonctionnement (204 000 €) et d'investissement (395 000 €) en faveur de l'économie circulaire

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votant·e·s : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention : 0

26. 2023 DAE 162 : Subventions (221 000 euros), conventions avec 12 structures de l'entrepreneuriat social
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD et Mme DEMBAK

Mme DEMBAK prend la parole pour mettre en lumière Oasis 21, un acteur de l'ESS du 19e, qui recevra une subvention par cette délibération. Méconnu du grand public, cet écosystème de tiers-lieux est un acteur important dans le 19e, car il qui permet à d'autres structures de l'ESS de s'installer dans le 19e. Parmi les services proposés, Oasis 21 met à disposition des locaux et bureaux à très petite échelle et échéance, pour favoriser l'implantation dans le 19e, ainsi que des Fab Lab, du matériel ou l'organisation d'événements. Ces moyens bénéficient réellement aux structures de l'ESS et de l'économie circulaire, sur trois sites différents. La Mairie s'engage régulièrement aux côtés d'Oasis 21. La subvention vise à accompagner une solution innovante, qui concerne l'hébergement numérique (données, sites, etc.) sur des serveurs locaux en dehors des GAFAM. Ces serveurs sont reconditionnés, et la chaleur émise sert au réseau de chaleur dans les bâtiments.

En conclusion, l'opération proposée est vertueuse, le Conseil est invité à voter pour cette subvention de 10 000 euros à Oasis 21.

M. DAGNAUD rejoint le propos et confirme le plein soutien municipal au groupe Oasis 21, qui réalise un travail formidable et contribue à faire du 19e la « Silicon Valley » de l'ESS.

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votant·e·s : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention : 0

Mme Sandrine FÉRAY, rapporteure :

27. 2023 DEVE 59 : Subventions de fonctionnement à cinq associations œuvrant pour le développement de projets d'agriculture de proximité pour un montant total de 28 000 €.

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votant·e·s : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention : 0

28. 2023 DEVE 67 : Subventions (68 000 €) à 2 structures pour leurs actions d'accompagnement et de sensibilisation à une alimentation durable.
Élu·e·s ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme FÉRAY

Mme FERAY profite de la délibération pour rappeler l'importance des actions autour de l'alimentation saine, durable et locale. En effet, dans ce contexte d'inflation et de réchauffement climatique, la réduction de l'impact environnemental de l'alimentation, la qualité des produits et l'antigaspi sont des enjeux essentiels de santé publique. Ces valeurs doivent rester accessibles à tous et toutes, notamment dans les quartiers populaires.

Dans le 19e, la subvention concerne l'épicerie solidaire Bokawa, devenue un acteur incontournable du quartier Danube-Solidarité-Marseillaise, notamment grâce à la mise en place de menu à bas prix pour les habitants ou encore la promotion d'une cuisine maison. Les subventions proposées

concernent deux projets de Bokawa. Le premier, pour une somme de 3 000 euros, a pour objet l'organisation de la deuxième édition du Mois de l'alimentation interculturelle et intergénérationnelle, qui bénéficie à une quarantaine de familles (ateliers de cuisine). Le deuxième projet, pour une somme de 15 000 euros, prévoit un programme d'accompagnement vers l'alimentaire sain et durable de 40 familles du quartier Danube, en situation de précarité alimentaire.

En conclusion, cette délibération permet de mettre en lumière le travail de cette association. Le Conseil est ainsi invité à la soutenir en votant en sa faveur.

M. DAGNAUD profite de l'intervention pour rappeler la visite de l'équipe municipale le matin, avec Mmes JEMNI et Audrey PULVAR, pour saluer le nouveau site Parisculteur. Un terrain du 19e a été choisi pour être un site producteur de légumes et fruits, du côté de la porte Chaumont.

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votant·e·s : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention : 0

MM. Xavier GOLCZYK et M. Adji AHOUDIAN, co-rapporteurs :

29. 2023 DDCT 89 : Subventions (40 000 euros) à 3 associations au titre de l'intégration et de la Politique de la Ville.

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votant·e·s : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention : 0

Mme Yasmina MERZI, rapporteure :

30. 2023 DASCO 79 : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (1 431 520 €), subventions d'équipement (57 230 €) et subventions pour travaux (197 257 €).

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votant·e·s : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention : 0

31. 2023 DASCO 84 : Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2024 (10 757 109 €)

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votant·e·s : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention : 0

32. 2023 DASCO 85 : Collèges publics imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2024 (2 738 585 €)

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votant·e·s : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention : 0

33. 2023 DASCO 95 : Collèges publics parisiens - Dotations (662 347 euros) pour le soutien départe m e n t al aux projets éducatifs des collèges publics

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votant·e·s : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention : 0

M. Andréas PILARTZ, rapporteur :

34. 2023 DVD 57 : Soutien aux associations vélo : subventions de fonctionnement et d'investisse ment à 25 associations (montants 273 500 € en fonctionne m e n t et 194 100 € en investissement) et conventions associées
Élu·e·s ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, PILARTZ et Mme KERBOUA

Mme KERBOUA prend la parole sur la délibération, qui répond aux demandes de soutien d'associations de vélos à travers une subvention d'investissement et de fonctionnement. Il faut savoir que 60% des structures ont des projets destinés aux territoires politique de la Ville. Ces subventions augmentent fortement par rapport aux années précédentes, avec 25 associations soutenues (contre 15 en 2022 et 16 en 2021).

Les subventions s'élèvent à 273 500 euros en fonctionnement et 201 635 euros en investissement, soit un total de 475 135 euros (contre 171 000 euros en 2022 et 197 000 euros en 2021). Il faut aussi relever en 2022 le soutien à dix associations vélos dans le cadre du budget participatif, pour un montant de 173 541 euros en investissement. En additionnant ces diverses subventions, le total versé en 2023 reste supérieur de 38%.

Le groupe Changer Paris encourage les initiatives qui tendent à améliorer la vie des publics fragiles, les personnes en situation de handicap et leur mobilité. Les associations présentées dans la délibération réalisent sans doute un travail excellent pour permettre le mieux vivre ensemble, notamment dans les quartiers politique de la Ville. Cependant, certaines de ces associations,

comme Rosa Parks Paris, pratiquent la non-mixité ou la mixité choisie. Pour cette raison, le groupe Changer Paris s'abstiendra.

M. PILARTZ répond que la délibération propose en effet de soutenir 25 associations, dont 2 situées dans le 19e et 6 qui proposent des actions à l'échelle parisienne. Mobilisées autour de l'apprentissage, de la réparation et la promotion du vélo en ville, ces associations portent des projets en faveur du Plan vélo et d'une ville 100% cyclable en 2026. Le Plan vélos est un outil clé pour réduire la pollution de l'air dans Paris et répondre aux enjeux du dérèglement climatique. De nombreuses associations œuvrent pour démocratiser la pratique cycliste dans Paris, elles permettent aux publics éloignés du vélo de se familiariser avec ce moyen de transport décarboné. Dans le 19e, deux associations sont concernées, la régie de quartier et l'association Rosa Parks Paris. Elles ont notamment créé une « vélo école » pour apprendre le vélo aux personnes en situation de précarité. Les ateliers s'adressent aux femmes en priorité, notamment les plus précaires. De plus en plus de femmes sont tentées par la pratique, mais certaines ne savent pas faire de vélo (par peur ou par interdits socioculturels). Ces deux associations visent à améliorer l'équité des genres dans l'espace cycliste. Le vélo est un moyen d'émancipation et de déplacement. Il s'agit d'en rapprocher les publics éloignés. L'association Rosa Parks connaît actuellement de fortes demandes de la part de femmes qui fréquentent le centre social. C'est là une preuve de l'engouement des Parisiennes et Parisiens pour la pratique du vélo ; il est donc essentiel de soutenir cet écosystème associatif qui permet l'apprentissage de la petite Reine à tous et toutes.

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votant·e·s : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 36 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention : 5 (LR)
-

MM. Andréas PILARTZ et Jean ARTIGUES, co-rapporteurs :

35. 2023 DPE 32 : Subvention (2 500 €) à l'association Enlarge Your Paris pour son projet « Ménage ton canal édition 2023 »

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votant·e·s : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention : 0

36. 2023 DPE 42 : Subventions (24 700 euros) et conventions avec cinq associations oeuvrant pour la réduction des déchets
Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD et PILARTZ

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votant·e·s : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention : 0

M. Éric THÉBAULT, rapporteur :

37. 2023 DAC 404 : Subvention (3.000 €) à une association au titre de l'action culturelle locale du 19e arrondissement.

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votant·e·s : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention : 0

38. 2023 DAC 506 : Subvention (100.000 €) et avenant à convention avec le Fonds régional d'art contemporain d'Ile- de- France (19e)

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votant·e·s : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention : 0

Mme Yasmina MERZI et M. Éric THÉBAULT, co-rapporteur·e·s :

39. 2023 DAC 163 : Subventions (272.000 €) conventions et avenants avec onze structure s culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votant·e·s : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention : 0

VOEUX

40. V19202354 Vœu déposé par François Dagnaud, Cécile Bossavie, Roger Madec et les élu·e·s du Groupe Paris le 19e en Commun, Socialistes et Citoyens relatif au droit à l'éducation pour toutes et tous
Élu·e·s ayant pris part au débat : Mmes BOSSAVIE et AUSTIN, MM. DAGNAUD et LERT

Cf. début du Conseil

Le vœu est adopté à l'unanimité

- Nombre de votant·e·s : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention : 0
-

41. V19202350 Vœu relatif à l'extension du dispositif Paris Respire dans le 19e proposé par le groupe des élus écologistes et citoyens du 19e, amendé par l'exécutif.
Élu·e·s ayant pris part au débat : M. PILARTZ, MM. DAGNAUD et SERFATI

M. PILARTZ présente le vœu déposé par le groupe écologiste, amendé par l'exécutif.

Les zones Paris « respire » sont des espaces de respiration, sans voitures, qui offrent le dimanche la rue aux piétons et aux mobilités douces. Ces espaces, où seules quelques voitures peuvent circuler de manière régulée, sont sécurisés et calmes, propices à des promenades sans danger. Le bruit ambiant est fortement diminué, et la pollution de l'air chute drastiquement. L'effet a pu être mesuré ce dernier dimanche, lors de la journée « Paris sans voitures ». À cette occasion, Paris intramuros a enregistré une baisse de 40% de la circulation automobile et une conséquence directe sur la qualité de l'air. À proximité de certains axes, il a été constaté près de -20% de dioxyde d'azote. L'équation est simple, moins de voitures égale moins de pollution. Cependant, les effets bénéfiques de ces zones aérées peuvent être limités par la bordure des grands axes de circulation fréquentés, comme l'avenue de Flandres. Ces zones « Paris respire » ont des effets positifs évidents sur la santé et bénéficient à celles et ceux qui n'ont jamais l'occasion de s'échapper de la ville pour des week-ends à la campagne. Il faut davantage d'ambition et étendre ces zones pour le bénéfice de tous et toutes. Jusqu'à la dernière mandature, l'approche cartographique de ces zones avait privilégié des zones déjà tranquilles en termes de fréquentation automobile. Or, l'accélération du dérèglement climatique a fait bouger les lignes, la prise de conscience des risques est aiguë et la recherche pour adapter la Ville s'intensifie.

Ce vœu est déposé afin de rompre avec le zonage précédent et étendre le dispositif à des rues très fréquentées, pour un effet maximum sur la pollution. La demande porte notamment sur l'avenue de Flandres, à offrir aux piétons, familles et enfants, en maintenant un service de bus. Il s'agit d'élargir le périmètre à d'autres grands axes, comme la rue d'Aubervilliers, l'avenue Jean-Jaurès, la rue de Belleville. Toutes les possibilités sont à explorer.

Les temps sont mûrs pour être plus ambitieux, courageux, et endiguer le bruit et la pollution de l'avenue de Flandres.

M. DAGNAUD présente l'amendement de l'exécutif, qui prolonge et enrichit le vœu. Ainsi, il est demandé en amont une étude de report de la circulation, afin d'identifier les axes exposés à des risques de reports massifs de voitures en cas de fermeture de l'avenue de Flandre, comme l'avenue Jean-Jaurès, la rue Manin ou la rue d'Aubervilliers, qui ne doivent pas devenir des victimes collatérales. Une fois ces éléments examinés, la Mairie pourra déterminer le périmètre pertinent d'une zone « Paris respire », sans effets délétères pour les rues et quartiers avoisinants.

M. DAGNAUD estime normal que l'opposition et la majorité aient des visions divergentes. Cette abstention représente un chemin vers un futur soutien.

Le Conseil est invité à adopter la version amendée du vœu.

M. SERFATI prend la parole pour réagir au concept de point d'équilibre, déjà évoqué dans les débats. Il faut rappeler que l'écologie concerne tous les citoyens. Le groupe Changer Paris considère que l'écologie n'est pas le monopole des partis écologistes. La journée sans voitures est bénéfique dans son concept. La pollution amoindrie, notamment la pollution sonore, est profitable à tous et toutes.

En effet, les élus de l'opposition sont très sensibles aux questions environnementales, mais ils distinguent l'écologie et l'écologisme. Le groupe Changer Paris refuse l'extension proposée, car le point d'équilibre n'est pas atteint. En l'état, cette journée « Paris respire » est bénéfique, toutefois l'étendre à d'autres rues apporterait plus d'inconvénients que d'avantages.

Le groupe Changer Paris s'abstiendra sur ce vœu.

Le vœu est adopté à la majorité

- Nombre de votant·e·s : 41 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 36 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention : 5 (LR)

42. V19202349 Vœu relatif au projet de reconstruction de la crèche située au 3-5, rue Préault, présenté par Marie Toubiana et les élus du groupe Changer Paris
Élu·e·s ayant pris part au débat : MME TOUBIANA et TIMSIT, M. DAGNAUD

Mme TOUBIANA précise que le vœu, demandant de revoir le projet, est tout de même maintenu. Le groupe Changer Paris prend acte de la décision de la Mairie de revoir le projet, mais regrette d'avoir perdu 3 mois. En effet, en juin dernier, les élus de la majorité ont refusé de prendre en considération la demande du groupe Changer Paris.

M. DAGNAUD répond ne pas avoir la même lecture de l'histoire, comme le point d'actualité l'a démontré au début du Conseil. Par ailleurs, les mois de juillet et août ne sont pas les plus propices à l'avancement des dossiers publics. L'opposition se situe dans les vœux, l'exécutif est dans l'action. Ce vœu n'a plus d'objet où moment de cette discussion, il est donc demandé au groupe Changer Paris de le retirer. À défaut, le Conseil est invité à ne pas l'adopter.

Mme TIMSIT rappelle que les élus écologistes, lanceurs d'alerte sur ce projet, resteront attentifs à la co-construction de la crèche Préault.

Le vœu est rejeté

- Nombre de votant·e·s : 32 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 5 (LR)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 27 (PEC, PC, Générations, LREM)
- Nombre d'abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 9 (EELV)

[arrivée de M. Mahor CHICHE]

43. V19202352 Vœu déposé par les élus du Groupe communiste et citoyen, relatif à l'hébergement d'urgence
Élu·e·s ayant pris part au débat : Mmes NAGET et FILOCHE, MM. DAGNAUD et SERFATI,

Mme NAGET présente le vœu déposé par le groupe communiste. Le Maire a ouvert ce Conseil en évoquant la onzième mise à l'abri depuis le début de l'année dans le 19e. Ce sont des milliers d'hommes, de femmes, et surtout des enfants, dont la maison n'est qu'un abri de fortune, en carton. En France, la septième puissance mondiale, à Paris, sa capitale, près de 2 000 enfants ont préparé leur rentrée scolaire sur le trottoir, sans hébergement.

Le vœu proposé se veut le plus large possible, mais les élus communistes tiennent à le présenter dans le 19e. En effet, l'arrondissement est marqué par une forte tradition de solidarité, visible par

le nombre d'associations engagées, les structures et lieux d'accueil mobilisées. Le Conseil municipal et les habitants peuvent être fiers de cet élan vers l'autre. Les migrants ne sont pas une gêne, mais une honte pour la France. C'est pourquoi le groupe communiste exige que l'État réquisitionne son patrimoine vacant, notamment dans les arrondissements très déficitaires. Il faut citer par exemple l'hôpital désaffecté du Val-de-Grâce au cœur du 5e arrondissement, ou l'immeuble de la Documentation française dans le 7e, qui est vide et en bon état.

Le vœu demande à la Maire de Paris d'insister auprès de la Préfecture, pour la mise en œuvre du projet d'occupation transitoire d'un ancien bâtiment de l'APHP et de la création de places d'hébergement. La Préfecture s'est retirée pour des raisons de coûts, un motif injuste et injustifié. Ce vœu propose donc de réactiver ce projet. La Ville doit permettre des occupations intercalaires, pour ces familles à la rue.

Mme FILOCHE soutient le propos de Mme NAGET et souligne le désengagement de l'État, le manque de volonté politique en matière de réquisition pour l'hébergement d'urgence. Les milliers de mètres carrés laissés vides à Paris pourraient servir à de beaux projets, notamment en matière de solidarité.

Concernant le désengagement de l'État, il faut noter l'enjeu de nombres de place, au-delà des besoins qui augmentent. À Paris, trois types de public sont à la rue aujourd'hui. Un tiers du public vient du territoire francilien et s'est retrouvé à la rue par un accident de la vie, sans solution une fois la dégringolade installée. Un autre tiers du public se trouve sur le territoire depuis longtemps, parfois en situation régulière, mais confronté à des démarches administratives complexes et à l'attente à la Préfecture de police. En perdant des droits administratifs, ce public se retrouve rapidement dans l'engrenage de la rue. Enfin, le dernier tiers est le public de primo-arrivants, qui cherchent un refuge en France, en Europe, mais surtout dans les pays frontaliers des pays où se produisent les bouleversements politiques, sociaux ou environnementaux. En effet, l'Europe n'est pas la première destination d'accueil, ce sont plutôt les pays proches de l'Iran ou de l'Afghanistan.

La France ne brille pas par sa capacité d'accueil dans des conditions dignes. La réduction de places d'hébergement d'urgence à Paris impacte ces publics, et infuse d'autres publics. La rue tue toujours, surtout lorsque ce sont des femmes et des enfants. Les chiffres cités sont sans doute en-deçà de la réalité. La France n'est plus digne d'être la septième puissance mondiale et entre dans un cadre d'inhumanité très inquiétant. Sa capacité à assumer ses valeurs fondatrices de liberté, de fraternité et d'égalité est fortement ébranlée. Le pays des Lumières s'enfonce dans l'obscurité. Le déni de l'État sur l'urgence d'organiser et structurer un accueil est donc préoccupant. Aujourd'hui, l'État rogne sur les repas distribués dans les centres d'hébergement d'urgence, alors que cette aide alimentaire était convenue. Donc, les distributions d'aide alimentaire, financées par la Ville de Paris (et les impôts des Parisiens), sont prises d'assaut. Cette intervention permet de tirer la sonnette d'alarme sur cette situation.

En conclusion, la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques a des conséquences sur l'espace public et les personnes à la rue en particulier. Les élus sont donc invités à lutter contre l'idée de repousser hors la ville les personnes en situation de rue. L'événement olympique est l'opportunité de renforcer la ville inclusive.

M. SERFATI remercie Mme NAGET pour son propos, qui permet de rappeler la distinction entre les catégories de personnes à la rue, expliquée par le Maire plus tôt. Ainsi, les migrants n'impliquent pas l'intervention des forces de l'ordre, cependant une autre catégorie de personnes commet des infractions. Une idéologie naturelle sépare l'opposition de la majorité municipale. Le groupe Changer Paris considère fondamentalement qu'il faut aider des familles et populations en situation de détresse, mais il croit avec autant de conviction que l'argent public doit être contrôlé. Avant d'octroyer des subventions, il est du devoir des élus de contrôler les associations bénéficiaires. Or, le vœu ne mentionne pas cet impératif de contrôle. D'autre part, le groupe Changer Paris regrette que les aides soient attribuées de manière collective, et non de manière individualisée.

Le groupe Changer Paris s'abstiendra.

M. DAGNAUD précise qu'il n'a jamais appelé à procéder à un tri entre les personnes à la rue. Dans ses citations, M. SERFATI prend la liberté de déformer les propos tenus. L'exécutif a évoqué des situations où se déroulent du viol (la prostitution de rue) et de la violence. Ces phénomènes ne doivent en aucun cas prospérer, chacun en conviendra.

Le vœu est adopté à la majorité :

- Nombre de votant·e·s : 40 dont 6 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 35 dont 6 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention : 5 (LR)
- Ne prend pas part au vote : Mme Kolia BÉNIÉ

44. V19202353 Amendement de l'exécutif au vœu relatif au soutien de la Ville de Paris et de l'État aux associations d'aide alimentaire déposé par le groupe des élu.e.s communistes et citoyens du 19e.
Élus·e·s ayant pris part au débat : Mmes AUSTIN, GUY et FILOCHE, MM. DAGNAUD et BÉCHIEAU

Mme AUSTIN présente le vœu déposé par le groupe communiste, qui approuve la version amendée. Cette présentation est teintée de gravité. Un récent article paru dans *La Voix du Nord* mentionnait l'appel à l'aide de la petite antenne du Secours Populaire à Roubaix. Face à l'explosion des demandes d'aide alimentaire, le centre ne peut plus assurer des dons suffisants et doit restreindre la taille de colis. Le 7 septembre dernier, le Secours Populaire du Bas-Rhin a également appelé à l'aide car les demandes d'aide alimentaire ont bondi de + 60% en une année. Le 8 septembre, le baromètre de la pauvreté IPSOS pour le Secours Populaire souligne ces terribles constats : un Français sur cinq déclare vivre à découvert, 45% des personnes sondées rencontrent des difficultés à payer des actes médicaux, 45% rencontrent des difficultés à payer leurs dépenses d'énergie et 43% à acheter des fruits et légumes frais. Près d'un Français sur trois souligne avoir du mal à se procurer une alimentation saine pour trois repas par jour. Il faut ajouter à ces constats l'appel à la rentrée des Restos du Cœur qui ont fait part de leur risque de faillite. L'association co-gère la plus grande distribution alimentaire parisienne, et intervient sur le territoire du 19e. Le Secours Populaire, la Croix Rouge, la Fédération des banques alimentaires témoignent tous de leurs difficultés à faire face aux demandes. Ils appellent à un élan de solidarité de l'État.

Dans le 19e, ce dimanche 17 septembre, place des Fêtes, l'association étudiante des Jeunes Ambitieux a ainsi organisé une distribution de produits de première nécessité et d'articles pour la rentrée de classes. La queue était gigantesque et effrayante, composée de jeunes, mais aussi de mères avec leurs petits. Ces appels à l'aide sont quotidiens, sur tout le territoire. La collectivité doit les entendre. Il faut admettre que le pacte des solidarités, présenté ce 18 septembre aux fédérations et associations de lutte contre la pauvreté, se révèle décevant. Les annonces sont jugées insuffisantes, comme en témoigne le message du Secours catholique sur les réseaux sociaux sur le « manque d'ambition de ce Pacte et l'absence de réponses aux questions de pauvreté ».

Ce vœu appelle donc la Ville de Paris à anticiper les demandes de subventions complémentaires, les prévoir dans les futurs budgets, et interpeller l'État au Conseil de Paris. L'État doit assumer ses responsabilités et ne pas se contenter de quelques éléments de communication.

Mme GUY présente le vœu amendé et remercie Mme AUSTIN et le groupe communiste pour le dépôt du vœu. Cette crise sociale majeure était malheureusement perceptible depuis la sortie de la crise sanitaire. Personne ne peut rester insensible à la dégradation rapide de la situation, qui s'accélère. Le constat de Mme AUSTIN est entièrement partagé, les amendements apportent

seulement des précisions, et insistent sur l'engagement majeur de la Ville pour soutenir les actions d'aide alimentaire, parfois au-delà de ses compétences.

La substitution aux compétences de l'État a des limites. Il faut toutefois rappeler que l'aide alimentaire est coordonnée à Paris, avec une déclinaison par arrondissement. Le soutien logistique et financier aux aides alimentaires est permanent, et la coordination reste en veille sur les éventuels projets émergents.

Enfin, le vœu amendé propose une démarche structurée pour un état des lieux. L'évaluation des besoins est proposée en première étape, avant de passer à l'étape budgétaire.

M. BÉCHIEAU complète en citant l'association SAFA, qui effectue un travail remarquable de distribution de produits d'hygiène, ainsi que le collectif Barber Wilson, qui coupe des cheveux gratuitement. Ce constat alarmant d'une société qui se porte mal est partagé. La grande file d'attente devant ces associations est dramatique.

Mme FILOCHE ajoute qu'en janvier 2020, la Ville de Paris proposait le financement d'une distribution de 11 000 équivalents repas par jour. En décembre 2020, le chiffre avait augmenté, à 19 000 équivalents repas par jour. Aujourd'hui, le chiffre est 25 000.

L'effort financier de la Ville essaie d'être à la hauteur des besoins. Des périodes sont plus difficiles que d'autres, la situation est plus compliquée l'été, car les bénévoles partent en congés et les dispositifs ferment. Par exemple, les distributions alimentaires des Restos du Cœur, qui assurent 50% des aides à Paris, ont fermé cet été. La Mairie a essayé de compenser, mais le maintien de l'aide n'a pas été évident. Après les alertes récentes des associations, l'État doit proposer un plan à la hauteur des besoins, qui soit applicable. Sur les 15 millions d'euros annoncés par la ministre d'appel à projets pour financer l'aide alimentaire, il faut savoir que 10 millions étaient déjà prévus.

L'élue du groupe Génération.s suggère d'ajouter un amendement, sur une actualisation de l'état des lieux à partir des demandes émises par les associations.

M. DAGNAUD indique être attaché à la rigueur d'une procédure. Le texte du vœu, amendé, est déjà écrit. Il s'agit de ne pas voter une proposition orale. La version amendée, conçue avec Mme FILOCHE, est donc soumise au vote.

Le vœu est adopté à la majorité

- Nombre de votant·e·s : 40 dont 6 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 35 dont 6 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention : 5 (LR)
- Ne prend pas part au vote : Mme Kolia BÉNIÉ
-

45. V19202348 Vœu relatif à la sécurité des riverains et à l'hébergement des toxicomanes dans le Nord-est parisien, présenté par Marie Toubiana et les élus du groupe Changer Paris
Élu·e·s ayant pris part au débat : Mme TOUBIANA, MM. DAGNAUD et AHOUDIAN

Mme TOUBIANA présente le vœu déposé par le groupe Changer Paris qui, depuis le début de la mandature, n'a cessé d'intervenir sur la situation des habitants du 19e à proximité des zones de crack (Stalingrad, Corentin Cariou, Porte de la Villette). Depuis longtemps, le groupe demande de venir en aide aux habitants par des mesures répressives envers les trafiquants et des mesures médicales pour les consommateurs. Des moments d'espoir se sont esquissés lors des évacuations du jardin d'Éole et du square Perceval, suivies par des périodes de découragement. Malgré

l'arrestation annoncée par la Préfecture de centaines de trafiquants, la situation reste identique. Parfois, le sujet revient à l'ordre du jour, grâce aux médias, aux commerçants et aux habitants qui crient leur désespoir et leur découragement. Dernièrement, un restaurateur du quartier Corentin Cariou a trouvé un toxicomane dans ses cuisines. Les Jeux Olympiques et Paralympiques se dérouleront en 2024, la question de l'image de Paris et du 19e se pose, si la situation ne change pas. Il est impossible de la banaliser. Les élus doivent continuer de dénoncer cette situation, l'indifférence la gangrène davantage.

Le vœu demande que la Mairie de Paris prenne les dispositions pour assurer la sécurité des habitants, et sollicite l'État pour augmenter les capacités d'accueil dans les structures spécifiques médicalisées. Il s'agit également de demander l'expulsion des étrangers en situation irrégulière. Le groupe Changer Paris demande au Maire du 19e d'agir.

M. AHOUDIAN demande une précision quant à l'objet du vœu, soit l'armement de la police municipale. Le constat perdure, la majorité et l'opposition restent en désaccord sur ce débat et cette question d'armer la police municipale. Celle-ci dispose d'armes défensives, adaptées et proportionnées à ses différentes missions, notamment sa mission principale d'ultra-proximité et de lutte contre les incivilités. La police municipale ne se substitue pas au travail de la police nationale, qui intervient sur la délinquance et la lutte contre le terrorisme. Le travail mené par la police municipale permet ainsi à la police nationale de se recentrer sur le cœur de ses missions. La Mairie entretient un dialogue permanent et constant, presque journalier, avec le commissariat du 19e. Cet échange permet de coordonner l'action de la police municipale et de la police nationale, en fonction des différents éléments remontés. Pour évoquer la question des caméras de surveillance, inscrite dans le vœu, la Mairie travaille en étroite collaboration avec la police nationale. Au niveau de l'arrondissement, 16 nouvelles installations de caméra ont été votées depuis la fin de l'année 2022. Leur déploiement est en cours sur le 19e arrondissement.

Sur le plan médico-social, la Mairie agit depuis fort longtemps, avant le dépôt de ce vœu et du constat du groupe Changer Paris. La Mairie travaille en étroite collaboration avec l'État et est associée à la réflexion nationale sur le sujet, notamment la diversification de dispositifs pour la prise en charge médico-sociale des personnes toxicomanes, dont les consommateurs de crack.

Ainsi, il est proposé au groupe Changer Paris de retirer son vœu, car l'exécutif est dans l'action quand l'opposition est dans les vœux. Dans le cas du maintien du voeu, l'exécutif votera contre.

M. DAGNAUD conclut qu'il n'a toujours compris pas l'argument d'un armement de la police municipale pour régler la question du crack et apporter une solution. L'exécutif émet un avis défavorable et invite à ne pas voter le vœu.

Le vœu est rejeté
- Nombre de votant·e·s : 41 dont 6 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 5 (LR)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 35 (dont 6 pouvoirs)
- Nombre d'abstention : Mme Kolia BÉNIÉ

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun orateur ne demandant la parole, M. DAGNAUD lève la séance du Conseil d'arrondissement à 21h05.

La Secrétaire de séance	Le Maire du 19e arrondissement
Alice TIMSIT	François DAGNAUD